COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°22-151

N°3.3

Avenant de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de Khiem Hô

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la décision n°21-157 du 27 septembre 2021 approuvant la convention de mise à dispositions d'installations sportives au profit de l'association Khiem Hô,

Vu la demande de créneaux de mise à disposition d'installations sportives à temps partiel, émanant de l'association Khiem Hô pour la saison 2022-2023,

Considérant la nécessité d'établir les horaires de mise à disposition des installations sportives pour la saison 2022-2023,

Vu le projet d'avenant,

Décide :

Article 1 - De modifier l'annexe 1, portant sur les horaires de mise à disposition des installations sportives pour la saison 2022-2023, de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de l'association Khiem Hô.

Article 2 - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative. la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay, le 1 6 April 2022

Par délégation du Conseil municipal,

Pour le Maire empêché, L'Adjoint au Maire, Monsieur Didier MISSENARD

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : 1 6 AOUT 2022

de la publication le :

1 6 AOUT 2022



ANNEXE 1

Année 2022-2023

Installations sportives:

Gymnase scolaire de Mondétour – Route de Monthléry à Orsay 91400

Le présent avenant est consenti pour la période suivante :

Du 5 septembre 2022 au 2 juillet 2023 (hors vacances scolaires)

L'utilisateur devra se conformer aux consignes sanitaires en cours sous réserve de modifications.

Installations	Catégories	Horaires
Gymnase de Mondétour	КНІЁМ НÔ	Le jeudi de 17h00 à 20h30 Le dimanche de 10h00 à 12h00

Dates des vacances scolaires 2022/2023

VACANCES	PERIODES
TOUSSAINT	Du dimanche 23 octobre au dimanche 6 novembre
NOEL	Du dimanche 18 décembre au dimanche 1 janvier
HIVER	Du dimanche 19 février au dimanche 5 mars
PRINTEMPS	Du dimanche 23 avril au dimanche 7 mai

N.B.: Le départ des vacances a lieu le dimanche, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

1 6 AOUT 2022 Fait à Orsay, le

> le Maire empêché, Mjoint au Maire, sieur Didier MISSENARD

Guy NKOUKA

Le Président de l'Association,